«Catherine Morin-Desailly : « Il est urgent que l'Etat mette en œuvre la réforme de la décentralisation des enseignements artistiques »»

25/07/2012

Catherine Morin-Desailly : « Il est urgent que l'Etat mette en œuvre la réforme de la décentralisation des enseignements artistiques »

Catherine Morin-Desailly est intervenue aujourd'hui en séance pour interroger la ministre de la culture et de la communication, Aurélie Filippetti, sur **l'avenir de la réforme de la décentralisation des enseignements artistiques.**

La loi relative aux libertés et responsabilités locales, qui contient un volet « enseignements artistiques », définit les compétences des acteurs publics (communes, Départements, Régions et Etat) en terme d'enseignements artistiques prodigués dans les conservatoires et prévoit les transferts financiers nécessaires à cette nouvelle répartition. Depuis cette date, Catherine Morin-Desailly, en tant qu'élue en charge de la culture à Rouen mais aussi en tant que sénatrice, s'est largement impliquée dans la mise en œuvre de cette réforme. Quelques années plus tard, constatant les difficultés de son application, elle a publié en 2008 un rapport qui faisait état des différents blocages et préconisait plusieurs mesures pour en sortir, dont une proposition de loi complétant la loi de 2004. Enfin, en 2011, elle établissait un nouveau bilan sur les expérimentations menées dans les régions pilotes, soit Nord-Pas-de-Calais et Poitou-Charentes.

Comme l'élue l'a rappelé en séance, ses travaux montrent que : « ***l'expérimentation des régions pilotes est très positive et n'a pas entrainé le surcout imaginé***. ***La plupart des acteurs*** *rencontrés tout au long de ces années* ***demandent*** *donc maintenant, démonstration faite,* ***une mise en œuvre rapide de la loi.*** »

Puisque le Gouvernement souhaite approfondir la décentralisation, pour **Catherine Morin-Desailly** « *la mise en œuvre de celle des enseignements artistiques pourrait utilement constituer une première action concrète en ce sens. Elle donnerait ainsi corps et cohérence à l'ambition d'une éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université qui s'inscrirait dans un continuum de l'apprentissage artistique*. »

En réponse, la ministre de la culture et de la communication a indiqué que dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, elle veillerait à ce que les compétences de chaque niveau de collectivité soient clarifiées dans le domaine culturel. Sans donner plus de précision, elle a dit vouloir défendre une ouverture des conservatoires au plus grand nombre et de manière équilibrée sur le territoire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC